

### 3 Gouvernance et capital

Gouvernement d'entreprise

Les opérations suivantes ont été réalisées par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2017 et dûment notifiées à l'AMF :

Déclarant	N° et date de la décision/ Information AMF	Instrument financier	Nature de l'opération	Date de l'opération	Date de réception de la déclaration	Lieu de l'opération	Prix unitaire	Montant de l'opération
Amparo MORALEDA	2017DD468382 du 8 mars 2017	Actions	Acquisition	8 mars 2017	8 mars 2017	Euronext Paris	42,36 €	10 166 €
Linda HASENFRATZ	2017DD514564 du 19 octobre 2017	Actions	Acquisition	18 octobre 2017	19 octobre 2017	Euronext Paris	60,90 €	24 360 €
Odile DESFORGES	2017DD516386 du 6 novembre 2017	Actions	Acquisition	2 novembre 2017	6 novembre 2017	Euronext Paris	63,83 €	25 532 €
Valérie LANDON	2017DD517188 du 10 novembre 2017	Actions	Acquisition	7 novembre 2017	10 novembre 2017	Euronext Paris	65,12 €	32 560 €
Robert PEUGEOT	2017DD530377 du 11 décembre 2017	Actions	Acquisition	11 décembre 2017	11 décembre 2017	Euronext Paris	63,40 €	25 360 €
Jean-Pierre CLAMADIEU	2017DD530715 du 14 décembre 2017	Actions	Acquisition	13 décembre 2017	14 décembre 2017	Euronext Paris	63,99 €	12 798 €
Eric BOURDAIS de CHARBONNIÈRE	2017DD530984 du 18 décembre 2017	Actions	Acquisition	14 décembre 2017	18 décembre 2017	Euronext Paris	64,67 €	25 868 €
Michel de ROSEN	2017DD531098 du 19 décembre 2017	Actions	Acquisition	14 décembre 2017	19 décembre 2017	Euronext Paris	64,35 €	201 094 €

Par ailleurs, Penelope Herscher a fait l'acquisition de 500 titres Faurecia en mars 2017, avant sa nomination en tant qu'administratrice.

#### Autres informations sur les mandataires sociaux

Il n'existe aucun lien de parenté entre les mandataires sociaux de Faurecia.

Aucun administrateur n'a fait l'objet de condamnation pour fraude, aucun d'entre eux n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou de sanction publique officielle devenue définitive prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire (cf., en relation avec la procédure en cours avec l'AMF, les informations figurant à la sous-section 2.2.3. du présent document de référence).

Par décisions des conseils d'administration des 13 avril 2016 et 21 décembre 2016, le barème applicable au paiement des jetons de présence est le suivant :

	Jeton fixe	Jeton variable	Jeton au titre de déplacements intercontinentaux pour les membres non européens du conseil
Conseil d'administration	12 000 €	3 000 €	3 000 € par participation à une séance du conseil
Comités			-
■ Membre	10 000 €	2 500 €	-
■ Président	15 000 €	3 500 €	-

Aucun d'entre eux n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

#### Rémunération des administrateurs

La rémunération des administrateurs est versée sous forme de jetons de présence. Le montant annuel maximal des jetons de présence a été fixé à 600 000 euros par l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2015. Il est réparti librement par le conseil d'administration.